

ARRÊTÉ ARS/PDL/DT44/DIR/2024/05

portant modification de la composition du Conseil territorial de santé de Loire-Atlantique

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire,

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10, L. 1434-11 et R. 1434-33.

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le décret n° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé,

Vu l'arrêté du 03 août 2016 de la Ministre des affaires sociales et de la santé relatif à la composition du conseil territorial de santé,

Vu l'arrêté n° ARS-PDL/DG-2016/030 du 11 octobre 2016 de la Directrice générale de l'agence régionale de santé des Pays de Loire définissant les territoires de santé de la région des Pays de Loire,

Vu le décret du 15 février 2023 portant nomination de M. Jérôme Jumel, en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire à compter du 27 février 2023,

Vu l'arrêté ARS-PDL/DG/2023-004 du 27 février 2023 portant délégation de signature à Monsieur Benoît JAMES, conseiller auprès de la direction générale de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire,

Vu l'arrêté ARRÊTÉ ARS/PDL/DT44/DIR/2023/52 du 20 mars 2023 relatif à la composition du conseil territorial de santé de Loire-Atlantique,

Vu les décisions ou propositions transmises par les organismes concernés,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le conseil territorial de santé de Loire Atlantique est ainsi composé :

COLLÈGE 1 : REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONNELS ET OFFREURS DES SERVICES DE SANTÉ

A. AU PLUS SIX REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

➤ **Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements**

Titulaire M. Philippe EL SAIR, directeur du CHU de Nantes

Suppléant M. Julien COUVREUR, directeur du CH de Saint Nazaire

Titulaire Mme Véronique TESSIER, directrice de la polyclinique de l'Europe à Saint-Nazaire

Suppléant M. Éric GAUTHIER, Directeur de la clinique de la Brière à Guérande

Titulaire M. Jérôme POLLET, directeur général des Apsyades

Suppléant *En attente de désignation*

➤ **Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement**

Titulaire	Dr Marc LE BIDEAU, Président de CME du CHS de Saint-Nazaire
Suppléant	Dr François BERTHOLON, Président de CME CHS de Bouguenais
Titulaire	Dr Stéphanie PROUST, Présidente de la CME Clinique Brétéché
Suppléant	Dr Bruno RIOULT, président de la CME de l'hôpital privé du Confluent
Titulaire	Dr Sébastien CAMPARD, Président CME Clinique Jules Verne
Suppléant	Dr Pierre CALLEROT, Président CME Clinique Mutualiste de l'Estuaire

B. AU PLUS CINQ REPRÉSENTANTS DES PERSONNES MORALES GESTIONNAIRES DES SERVICES ET ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

Titulaire	Mme Julie RIVIERE, Directrice EHPAD Saint-Brévin-les-Pins, sur proposition de la FHF
Suppléant	<i>en attente de désignation</i> , sur proposition de la FHF
Titulaire	M. Damien VISSEAU, directeur résidence La Croix du Gué Bouguenais, sur proposition conjointe de l'URIOPSS et de la FEHAP
Suppléant	M. Bernard MORISSEAU, directeur EHPAD Saint Joseph, sur proposition conjointe de l'URIOPSS et de la FEHAP
Titulaire	Mme Catherine LABARDANT, directrice EHPAD la Chézalière, sur proposition du SYNERPA
Suppléant	M. Maxime DIREZ, directeur de l'EHPAD la Cerisaie, sur proposition du SYNERPA
Titulaire	Mme Estelle JEANNEAU, ARRIA Nantes - sur proposition conjointe de l'URIOPSS et de NEXEM
Suppléant	Mme Nathalie SORNAY, ADAPEI 44 - sur proposition conjointe de l'URIOPSS et de NEXEM
Titulaire	M. Erwann DELEPINE, directeur général APAJH 44, sur proposition conjointe de l'URIOPSS et de NEXEM
Suppléant	Mme Odile TIERS, présidente Sésame Autisme 44, sur proposition conjointe de l'URIOPSS et de NEXEM

C. AU PLUS TROIS REPRÉSENTANTS DES ORGANISMES ŒUVRANT DANS LES DOMAINES DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION OU EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

Titulaire	Mme Juliette GRONDIN, IREPS
Suppléant	Mme Cécilia SALLÉ, IREPS
Titulaire	Mme Cécile COUTANT, Les Forges Médiation, sur proposition de l'URIOPSS
Suppléant	<i>en attente de désignation</i> ,
Titulaire	Mme Katell OLIVIER, Médecins du monde
Suppléant	Mme Clotilde DE HERCE, Anef Ferrer, sur proposition de la FAS

D. AU PLUS SIX REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX

➤ **Au plus trois médecins**

Titulaire Dr Pascale GEFFROY
Suppléant Dr Olivier TEFFAUD

Titulaire Dr Cécile QUIHENEUF
Suppléant Dr Zakary CAHOUC

Titulaire Dr Thomas JAN
Suppléant Dr Edmond BLEROT

➤ **Au plus trois représentants des autres professionnels de santé**

Titulaire Mme Juliette LEVENT, URPS sages-femmes
Suppléant M. Alain GUILLEMINOT, URPS pharmaciens

Titulaire Mme Sophie CAILLAUD, URPS massés-kinésithérapeutes
Suppléant Mme Valérie MARTINAGE, URPS orthophoniste

Titulaire Mme Fabienne DESNEAUX, URPS infirmiers
Suppléant Mme Murielle SCHLAWICK, URPS pédicures podologues

E. UN REPRÉSENTANT DES INTERNES EN MÉDECINE

Titulaire Mme Aurélie NOUVEL, Syndicat Autonome des Internes des Hôpitaux de Nantes
Suppléant Mme Quê Anh PHUNG, Syndicat Autonome des Internes des Hôpitaux de Nantes

F. AU PLUS CINQ REPRÉSENTANTS DES DIFFÉRENTS MODES D'EXERCICE COORDONNÉ ET DES ORGANISATIONS DE COOPÉRATION TERRITORIALE

➤ **Centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé**

Titulaire M. Nicolas BLOUIN, C3SI Pays de la Loire
Suppléant Mme Sylvie FEILLARD-ACSIRNE, C3SI Pays de la Loire

➤ **Représentants des maisons de santé pluriprofessionnelles**

Titulaire Mme Carine RENAUX, APMSL
Suppléant M. Alexandre FELDMAN, APMSL

➤ **Représentants des DAC**

Titulaire M. Damien DOUX, DAC
Suppléant Dr Morgane VIDAILLAC, DAC

➤ **Représentant des communautés professionnelles territoriales de santé**

Titulaire Dr Merriel BURON-NADAL
Suppléant Dr Grégory SENICOURT

➤ **Représentant des communautés psychiatriques de territoire**

Titulaire *en attente de désignation*

Suppléant *en attente de désignation*

G. AU PLUS UN REPRÉSENTANT DES ÉTABLISSEMENTS ASSURANT DES ACTIVITÉS D'HOSPITALISATION À DOMICILE

Titulaire Mme Agnès PICHOT, directrice HAD Nantes

Suppléant Mme Jeanne-Marie GOURDON, Responsable développement et partenariats HAD Nantes et Région

H. AU PLUS UN REPRÉSENTANT DE L'ORDRE DES MÉDECINS

Titulaire Dr Danièle DURAND

Suppléant *En attente de désignation*

COLLEGE 2 : USAGERS ET ASSOCIATIONS D'USAGERS ŒUVRANT DANS LES DOMAINES DE COMPÉTENCE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

A. AU PLUS SIX REPRÉSENTANTS DES USAGERS DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES AU NIVEAU REGIONAL CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L. 1114-1

Titulaire Mme Anne HIEGEL, France Rein PDL

Suppléant M. Charles MELZA, France Rein PDL

Titulaire Mme Marie-Christine LARIVE, Ligue contre le cancer

Suppléant Mme Brigitte SENN, Ligue contre le cancer

Titulaire Mme Jacqueline LE BAIL, UDAF 44

Suppléant *En attente de désignation*

Titulaire Mme Eliane VALLEE, APF France handicap

Suppléant *En attente de désignation, APF France handicap*

Titulaire M. Bruno LE LAY, UFC Que Choisir

Suppléant M. Laurent VENAILLE, UFC Que Choisir

B. AU PLUS QUATRE REPRÉSENTANTS DES USAGERS DES ASSOCIATIONS DES PERSONNES HANDICAPÉES OU DES ASSOCIATIONS DE RETRAITÉS ET PERSONNES ÂGÉES

Titulaire Jean-Pierre GILET, formation « personnes âgées » CDCA

Suppléant Mme Patricia LE ROSE, formation « personnes âgées » CDCA

Titulaire M. Pierre-Yves TRÉHIN, formation « personnes âgées » CDCA

Suppléant Mme Brigitte MORICE, formation « personnes âgées » CDCA

Titulaire Mme Martine ROUTON, formation « personnes handicapées » CDCA

Suppléant M. Rémy LEVILLAYER, formation « personnes handicapées » CDCA

Titulaire Mme Pascale ROZO, formation « personnes handicapées » CDCA
Suppléant Mme Estelle HOUDOU, formation « personnes handicapées » CDCA

COLLEGE 3 : COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU LEURS GROUPEMENTS, DU TERRITOIRE DE DÉMOCRATIE SANITAIRE CONCERNE

A. AU PLUS UN CONSEILLER RÉGIONAL

Titulaire Mme Nathalie POIRIER
Suppléant Mme Sophie LAMBERTHON

B. AU PLUS UN REPRÉSENTANT DE CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

Titulaire Mme Lyliane JEAN
Suppléant Mme Ombeline ACCARION

C. AU PLUS UN REPRÉSENTANT DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Titulaire *en attente de désignation*
Suppléant *en attente de désignation*

D. AU PLUS DEUX REPRÉSENTANTS DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Titulaire M. AMIOUNI Elias, Vice-président de la CC de Châteaubriant-Derval, en charge de la santé
Suppléant M. PERRION Maurice, Vice-président de la CC du Pays d'Ancenis - Président de l'AMF

Titulaire M. RIVERY Emmanuel, Vice-président de la CC Sèvre et Loire
Suppléant M. NICOLEAU Rémy, Vice-président de la CC Esturairre et Sillon / Référent EPCI au sein de l'AMF

E. AU PLUS DEUX REPRÉSENTANTS DES COMMUNES

Titulaire M. Pierre MARTIN, Maire de Chauvé
Suppléant Mme Marie-Pierre GUERIN, Maire de La Meilleraye de Bretagne

Titulaire M. Jean-Marc LALLOUE, Maire d'Issé
Suppléant M. Frédéric LAUNAY, Maire de la Limouzinière

COLLEGE 4 : REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT ET DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

A. AU PLUS UN REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DU RESSORT DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTÉ

Titulaire M. Pascal OTHÉGUY, Secrétaire général de la préfecture de Loire-Atlantique
Suppléant M. Jean-Philippe AUBRY, Directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - préfecture de Loire-Atlantique

**B. AU PLUS DEUX REPRÉSENTANTS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE SITUÉS DANS LE RESSORT
DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTÉ**

Titulaire M. Franck GUYARD, 1^{er} vice-président CA CPAM 44
Suppléant M. Jean-Yves HAMELIN, Vice-Président CA CPAM 44

Titulaire M. Éric VAN DAELE, MSA
Suppléant M. Bernard LEVACHER, MSA

COLLEGE 5 : DEUX PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

M. Christophe BIGAUD, Mutualité Française

Les parlementaires du département sont membres de droit du conseil territorial de santé.

ARTICLE 2 : La durée du mandat des membres des conseils territoriaux de santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

ARTICLE 3 : Nul ne peut siéger au sein des conseils territoriaux de santé à plus d'un titre.

ARTICLE 4 : La qualité de membre se perd lorsque la personne intéressée cesse d'exercer le mandat ou les fonctions au titre desquels elle a été élue ou désignée. Lorsqu'un membre cesse d'exercer ses fonctions avant l'expiration de son mandat, il est remplacé par une personne désignée dans les mêmes conditions pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 5 : Tout membre qui, sans motif légitime, s'abstient pendant un an d'assister aux séances du conseil est réputé démissionnaire. Le Directeur général de l'agence régionale de santé constate cette démission et la notifie à l'intéressé, qui est remplacé par une personne désignée dans les mêmes conditions pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 6 : L'arrêté ARS/PDL/DT44/DIR/2022/35 du 29 juin 2022 relatif à la composition du conseil territorial de la santé de Loire-Atlantique est abrogé.

ARTICLE 7 : Le Directeur général adjoint de l'agence régionale de santé Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

ARTICLE 8 : Dans les 2 mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du DG de l'ARS, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes.

Le tribunal administratif peut notamment être saisi d'un recours via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nantes, le **9 février 2024**

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire,
Pour le Directeur de Cabinet,
L'Adjointe au Directeur de Cabinet

Signé Valérie CASTRIC